

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1041 accordant un congé de maternité à Mme Barra.

n° 1041

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

18 octobre 1948

Numéro JO

n° 10 du 31/10/1948

Date du numéro

31 octobre 1948

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté n° 235 du 24 mars 1943 relatif à l'organisation et au recrutement du personnel auxiliaire européen de la Côte française des Somalis

Vu la décision n° 478 du 1^S mai 1948 engageant Mme Barra en qualité d'institutrice auxiliaire

Vu le certificat médical du 11 octobre 1948, délivré par le chef du service de santé,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Un congé de maternité de deux mois est accordé à Mm Barra, institutrice auxiliaire, en service à l'école publique de la Côte française des Somalis.

Art. 2

— La présente décision, qui aura effet pour compter du 15 octobre 1948, sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur et par délégation :Le Secrétaire général,CHAMBOREDON.